

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COUBERT (77170)

Séance du 16 juin 2020

Le seize juin deux mille vingt à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 12 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations, sous la présidence de Monsieur Louis SAOUT.

Présents : Mmes Desnoyers, Dreumont, Chalbot, Narbouton, Winkler, Brinet, Dumas, Dubarry, Chauvaux, Mrs Saoût, Da Costa, Villeret, Mateos, Tomaino, Blondel, Hulin, Podevin, Prieur.

Absents excusés : M. Le Boulenger donne pouvoir à M. Saoût

Mme DREUMONT a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

### I. DELIBERATIONS

1. Création de la CAO
2. Mise en place des commissions communales
3. SyAGE désignation des délégués
4. Syndicat Chemin des Roses désignation des délégués
5. Syndicat SDESM77 désignation des délégués
6. Syndicat SMAB désignation des délégués
7. Syndicat SIETOM désignation des délégués
8. Syndicat SIVU Gens du voyage désignation délégués
9. Reconduction du marché de restauration scolaire (1an)
10. Jobs d'été jeunes 2020
11. Autorisation de louer un appartement Communal
12. Règlement et tarifs des services périscolaires année scolaire 2020/2021
13. Renouvellement CCID

### II. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (art. L2122.22 du CGCT)

### III. RAPPORT des commissions, syndicats et de la Communauté de communes « Brie des Rivières et Châteaux »

### IV. INFORMATIONS

### V. QUESTIONS DIVERSES

## **I. DELIBERATIONS**

Le Maire de Coubert,

**Délibération n° 2020 – 024**

### **CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

La CAO sera composée de la façon suivante :

- Le Président : - M. SAOUT Louis pour le représenter en cas d'empêchement :
- M. Thierry LE BOULENGER

Sont élus :

- **Membres Titulaires :**
  - M. Jean-Marc PRIEUR
  - M. Christophe DA COSTA
  - M. Olivier TOMAINO
- **Membres Suppléants :**
  - Mme Monique DESNOYERS
  - M. Dominique MATEOS
  - M. Christian VILLERET

**Délibération n° 2020 – 025**

### **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions communales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions communales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il rappelle que le Maire est Président de droit de toutes les commissions et qu'un responsable doit être désigné pour chacune des commissions ; ce dernier sera rapporteur de sa commission.

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions communales et d'en désigner les membres comme suit :

- **Commission SCOLAIRE / PERISCOLAIRE** (En charge des activités périscolaires, étude des coûts ; cantine, garderie, étude, classe découverte, Maternelle et Élémentaire)  
- **Responsable : Mme Monique DESNOYERS**

Membres : Mmes Céline DUBARRY, Anne-Marie CHALBOT et Stéphanie BRINET - Mrs Benjamin HULIN et Vincent BLONDEL

- **Commission FESTIVITES ET DEVELOPPEMENT DU SPORT** (En charge de l'événementiel « fête du village – apéro concert... », organisation, préparation et suivi du déroulement des manifestations festives)  
- **Responsable : Mr Christian VILLERET**

Membres : Mmes Monique DESNOYERS et Marielle BEST – Mrs Dominique MATEOS, Olivier TOMAINO et Philippe PODEVIN

- **Commission COMMUNICATION / INFORMATION** (En charge de l'élaboration du bulletin municipal et de toutes informations ou communications lors de manifestations sur panneau lumineux et site internet, réunion de quartiers)  
- **Responsable : Mme Isabelle DREUMONT**

Membres : Mmes Anne-Laure DUMAS, Patricia CHAUVAUX, Catherine NARBOUTON, Stéphanie BRINET, Sandrine WINKLER et Céline DUBARRY

- **Commission JEUNESSE** (En charge d'étude et propose la mise en place d'actions ou de projets d'animation pour les jeunes ; conseil des jeunes)  
- **Responsable Mme Isabelle DREUMONT**

Membres : Mmes Monique DESNOYERS, Céline DUBARRY et Anne-Laure DUMAS – Mr Olivier TOMAINO

- **Commission PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT** (borne électrique, liaison douce, ravalement, grange, épuration)  
- **Responsable : Mr Dominique MATEOS**

Membres : Mmes Anne-Marie CHALBOT, Sandrine WINKLER et Catherine NARBOUTON, Mr Olivier TOMAINO

- **Commission FESTIVITES REGALIENNES** (Commémorations, vœux du Maire, sucrésalé, inauguration...)  
- **Responsable : Mme Monique DESNOYERS**

Membres : Mmes Isabelle DREUMONT, Patricia CHAUVAUX et Marielle BEST

- **Commission URBANISME**  
- **Responsable : Mr Louis Marie SAOUT**

Membres : Mme Sandrine WINKLER – Mrs Christian VILLERET, Christophe DA COSTA, Benjamin HULIN et Jean-Marc PRIEUR.

- **Commission SECURITE – CADRE DE VIE** (En charge du suivi de la gestion et mise en place des illuminations de fin d'année, de l'entretien des espaces verts et du fleurissement, plan local de sauvegarde)  
- **Responsable : Mr Christian VILLERET**

Membres : Mmes Anne-Marie CHALBOT et Stéphanie BRINET – Mrs Vincent BLONDEL et Olivier TOMAINO

- **Commission CCAS (Centre Communal d'actions Sociales)**

- **Président : Mr Louis Marie SAOUT**
- **Vice-Présidente : Mme Monique DESNOYERS**

Membres : Mmes Isabelle DREUMONT et Patricia CHAUVAUX – Mr Dominique MATEOS

• **Commission Santé**

- **Responsable : Mme Isabelle DREUMONT**

Membres : Mmes Monique DESNOYERS et Marielle BEST

**Délibération n° 2020 – 026**

**ELECTION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU SUPPLEANT AU SEIN DU SyAGE**  
**(Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU les statuts du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres dénommé SyAGE.

VU l'adhésion de la commune de Coubert en date du 22 mars 2011.

VU l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020.

Considérant qu'il convient de désigner 1 titulaire et 1 délégué suppléant afin de siéger au sein du Comité Syndical du SyAGE au titre de la compétence « mise en œuvre du SAGE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

· **Elit**, pour la compétence « mise en œuvre du SAGE ».

- en qualité de délégué titulaire : Monsieur Christophe DA COSTA
- en qualité de déléguée suppléante : Madame Isabelle DREUMONT

**Délibération n° 2020 – 027**

**ELECTION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DE DEUX SUPPLEANTS**  
**AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHEMIN DES ROSES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du Chemin des Roses ;

Considérant l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Elit**,

- en qualité de déléguée Titulaire : Madame Patricia CHAUVAUX
- en qualité de déléguée Titulaire : Madame Anne-Marie CHALBOT
  
- en qualité de délégué Suppléant : Monsieur Benjamin HULIN
- en qualité de déléguée Suppléante : Madame Catherine NARBOUTON

**Délibération n° 2020 – 028**

**DESIGNATION DES (2) DELEGUES TITULAIRES ET UN (1) DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020.

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013-31 du 18 mars 2013 portant création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne.

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) et constatant la représentation-substitution de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

Considérant les statuts du SDESM et plus précisément l'article 10.2.2 : « les conseils municipaux des Communes de chaque territoires élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

. **ELIT** comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire N° T3 du SDESM :

- **Deux délégués titulaires:**
  - M. Louis Marie SAOUT – Mairie de Coubert
  - M. Christophe DA COSTA – Mairie de Coubert
- **Un délégué suppléant**  
M. Dominique MATEOS – Mairie de Coubert

**Délibération n° 2020 – 029**

**ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D' UN SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE ASSAINISSEMENT DES BOUES « SMAB »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts du Syndicat Mixte Assainissement des Boues ;

Vu l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué Titulaire et 1 délégué Suppléant afin de siéger au sein du Comité Syndical du SAMB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**Elit,**

- en qualité de délégué titulaire : Monsieur Thierry LE BOULENGER
- en qualité de délégué suppléant : Monsieur Louis Marie SAOUT

**Délibération n° 2020 – 030**

**DESIGNATION DES DEUX (2) DELEGUES TITULAIRES ET DE UN (1) DELEGUE SUPPLEANT RESPECTIFS AUPRES DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX » POUR LE SIETOM**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020.

VU les statuts et les extensions des compétences de la Communauté de Communes « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX »,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner parmi les conseils municipaux des communes du territoire intercommunal, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants respectivement pour le SIETOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

**DESIGNE** comme délégués représentant la commune au sein de la Communauté de Communes « BRIE DES RIVERES ET CHATEAUX », pour le SIETOM :

**Titulaires :** Mr Louis Marie SAOUT  
Mme Patricia CHAUVAUX

**Suppléants :** Mme Catherine NARBOUTON  
Monsieur Christian VILLERET

**Délibération n° 2020 – 031**

**DESIGNATION DES DEUX (2) DELEGUES TITULAIRES ET DEUX (2) DELEGUES SUPPLEANTS RESPECTIFS AUPRES DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX » POUR LE SIVU**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'élection du conseil municipal en date du 15 mars 2020.

VU les statuts et les extensions des compétences de la Communauté de Communes « BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX »,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner parmi les conseils municipaux des communes du territoire intercommunal, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants respectivement pour le SIVU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

**DESIGNE** comme délégués représentant la commune au sein de la Communauté de Communes « BRIE DES RIVERES ET CHATEAUX », pour le SIVU :

**Titulaires :** Mr Louis Marie SAOUT  
Mr Christian VILLERET

**Suppléants :** Mr Olivier TOMAINO  
Mr Jean-Marc PRIEUR

**Délibération n° 2020 – 032**

**RECONDUCTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE (1an)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat signé avec ELITE RESTAURATION le 31 aout 2016 d'un marché de fournitures et de services concernant la fabrication livraison et distribution de repas en liaison froide pour les enfants des écoles élémentaire et maternelle de Coubert, en semaine, hors vacances scolaires et pour une durée de quatre ans (un an reconductible trois fois).

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu de la crise sanitaire actuelle le marché n'a donc pas pu être relancé et propose de renouveler le contrat avec Elite Restauration pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de restauration scolaire avec la société ELITE RESTAURATION pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Délibération n° 2020 – 033**

**JOBS D'ETE JEUNES 2020**

(En application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

**CONSIDERANT** qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3- 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à ces besoins pour une période de 3 mois.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à embaucher 5 agents en alternance de deux semaines chacun à temps complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien de la voirie et des espaces verts.

**DIT** que Monsieur le Maire sera chargé du recrutement des candidats selon leur profil. La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire en vigueur.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020.

**MANDATE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

## Délibération n°2020 – 034

### AUTORISATION DE LOUER UN APPARTEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire :

- informe le Conseil Municipal que pendant la crise sanitaire COVID-19 il a établi un certificat administratif afin de pouvoir signer un contrat de location pour un appartement sis 35 rue Jean Jaurès.
- soumet au Conseil Municipal la régularisation de ce bail et précise que celui-ci est consenti aux conditions de la loi.

#### caractéristiques générales :

Type : appartement – Superficie : 52 m<sup>2</sup>

Loyer : 500€ - Charges 90€ + 20€ parking

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la régularisation de cette location pour l'appartement au 1<sup>er</sup> avril 2020,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

## Délibération n° 2020 – 035

### REGLEMENT ET TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2020/20221 :

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui rappelle les travaux de la commission Péricolaire :

#### **TARIFICATION :**

Le conseil Municipal se voit proposer d'entériner les nouveaux tarifs suivants :

##### **Résidents Coubert :**

- 1<sup>er</sup> enfant = 4,40 €
- 2<sup>ème</sup> enfant et les suivants = 3,95 €

##### **Extérieurs :**

- 4,67€ par repas sans dégressivité

**Garderie :** 1€ la demi/heure

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, que les tarifs et le règlement ci-dessus du service restauration scolaire seront applicables dès la rentrée 2020/2021 soit le 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Délibération n° 2020 – 036**

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'IMPÔTS DIRECTS**  
**« CCID »**

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;  
Vu l'article L2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020 ;

Vu le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI),
- elle détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI),
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI), à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510),
- elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Considérant que la désignation des commissaires doit intervenir dans les deux mois à compter de l'installation du Conseil Municipal ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, dresse la liste de présentation suivante :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
M. BEST Philippe <i>5, Chemin du Fort</i>	M. AGNIEL Jean-Marc <i>10 Allée des Lilas</i>
M. DA COSTA Christophe <i>1, ruelle des Pavillons</i>	Mme BAUDEL Martine <i>6, Allée des Lilas</i>
Mme DESNOYERS Monique <i>27, rue des Petites Maisons</i>	M. BELET Bernard <i>1, Allée des Lilas</i>
M. DUTEIL Patrick <i>3, allée des Lilas</i>	M. BERTHE Christophe <i>9, allée des Roses</i>
Mme HERMITEAU Sylvie <i>9, Chemin de Cordon</i>	Mme CHEVILLON Corinne <i>23 bis, rue Eugène Dorlet</i>
M. HULIN Benjamin <i>5, rue des Canneaux</i>	M. LACROIX Cyril <i>12, Place de la Boulaye</i>
M. LEMARIE Marc <i>48, rue Aristide Briand</i>	Mme LE BOULENGER Claire <i>350, route de Liverdy</i>
Mme LOINARD Christine <i>11, rue de la Fosse Poireuse</i>	M. MALET Charles <i>1, rue des Canneaux</i>
Mme NARBOUTON Catherine <i>11, rue Eugène Dorlet</i>	M. TOMAINO Olivier <i>7, rue des Grands Champs</i>
M. NAUDIER Fabrice <i>5, rue Legrand</i>	Mme VALENTIM Olga <i>2, Rue Eugène Dorlet</i>

Mme NOVO Brigitte <i>21 Bis, Rue Jean Jaurès</i>	Mme VERMONT Norma <i>5, rue des Petites Maisons</i>
Mme SANTERRE Valérie <i>7, rue Aristide Briand</i>	M. VILLERET Christian <i>10, Rue du Verger</i>

**II. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (art. L2122.22 du CGCT)**

**III. RAPPORT des commissions, syndicats et de la Communauté de Communes « Brie des Rivières et Châteaux »**

**IV. INFORMATIONS**

**V. QUESTIONS DIVERSES**

Sans

